



Marie Chantale Ngono, épouse Amougou Evina, a adressé ce 15 septembre une lettre ouverte au président Paul Biya, dans laquelle elle dénonce les injustices dont ses enfants et elle sont victimes. «Je ne vous demande pas d'influencer la justice en ma faveur ; je voudrais simplement avoir un Procès juste et équitable, pour la manifestation de la Vérité », écrit-elle dans cette lettre dont nous avons obtenu copie.

MFOU, le 15 septembre 2022.

Madame veuve AMOUGOU EVINA

Née NGONO Marie Chantale

Demeurant au lieudit MENDONG I EKPEU

Arrondissement de Mfou

Prévenue en détention à la prison de Mfou

Téléphone : S/C de :

A

Son Excellence Monsieur Paul

BIYA

Chef de l'Etat

Président de la République

Père de la Nation

Objet/requête aux fins de :

- *Cri de détresse ;*
- *Procès juste et équitable ;*
- *Intervention rapide pour mesure d'urgence et pour que je sois poursuivie étant libre ;*
- *Dénonciation d'un procès de deux poids deux mesures, où étant prévenue en détenue en prison, il m'a été rapporté que la décision me condamnant à l'audience du 16 septembre 2022 à une peine d'emprisonnement par devant le Tribunal de Première instance de Mfou, pour n'avoir rien fait ; l'adjudant ESSOMBA de la Brigade de Gendarmerie de Mfou, enquêteur désigné par mon adversaire, qui de surcroît est le Chef de Bataillon Madame NGONO Marie Marguerite en service au Cabinet du MINDEF, a même refusé d'entendre mes témoins sur procès-verbal ; de même à la Barre, aucun débat contradictoire, aucune confrontation ; j'avais simplement été ramassée en catimini et jetée en prison pour me museler et faire obstruction à ma propre procédure par citation directe, pourtant introduite longtemps avant celle de mon adversaire, tout est fait pour qu'elle reste s'accaparer de mes terres pendant que moi-même et deux des mes fils sommes en prison ; juste pour n'avoir rien fait; je suis informée que tout a déjà programmée pour me condamner demain à l'audience du 16 septembre 2022 ;*

Excellence Monsieur Paul BIYA,

Votre humble servante, actuellement Prévenue en détention à la prison de Mfou pour n'avoir rien fait, viens par la présente auprès de votre haute bienveillance, solliciter votre Intervention rapide e et une mesure d'urgence, pour me permettre de bénéficier d'un Procès juste et équitable. Je ne vous demande pas d'influencer la justice en ma faveur ; je voudrais simplement avoir un Procès juste et équitable, pour la manifestation de la Vérité.

En effet, du vivant de mon feu mari, il avait accueilli un certain Monsieur MBIDA ATANGANA, originaire de la MAFOU AKONNO, dans la localité de BIKOK, venu dans notre village au lieudit MENDONG I EKPEU, Arrondissement de Mfou, pour prêcher la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ, et il voulait une parcelle pour construire une église. Parmi les ouailles il y avait une sœur de mon mari mêmes parents, mais qui n'était pas mariée et n'a pas fait d'enfants.

A la demande de cette belle-sœur devenue ouaille du Pasteur MBIDA ATANGANA, et du fait que les frères de mon mari étaient décédés sans laisser d'enfants, il a fait don d'une parcelle pour la construction de l'une Chapelle, pour que sa sœur en question, et tous les gens du village qui adhéreraient à cette église, aient un lieu de prière ; après beaucoup d'années la chapelle n'a jamais été construite jusqu'à ce jour ; mais Monsieur le Pasteur MBIDA ATANGANA dont l'épouse Madame NGONO Marie Marguerite, est Chef de Bataillon en service au Cabinet du MINDEF, a plutôt érigé sur ce terrain une grande maison en étage et qui est en location ; elle y construit déjà des boutiques et d'autres bâtiments, débordant la superficie que mon mari lui a donnée. Comme si cela ne suffisait pas, la Chef de Bataillon s'est engagée dans un usage de faux d'extrême outrage, pour arracher des hectares de terrain, sous prétexte qu'elle est devenue ayant-droit de ma belle-sœur devenue leur ouaille net qui était déjà décédée, présentant des documents d'un faux sans pareil, essayant de corrompre tout le monde sur son passage, pour arriver à ses fins.

Elle s'est faite délivrée un titre foncier bien d'une superficie de 1214 mètres carrés, mais c'est ce document douteux qu'elle brandit partout pour faire croire que les hectares de terrain qu'elle force d'indexer sont dans ce titre foncier, alors qu'il n'en est rien. Mon mari y avait d'ailleurs fait opposition ; mais les Magistrats de Mfou en charge de ce dossier font tous efforts de ne pas vérifier les faits et les documents contestés.

Mon mari décédé le 15 Février 2021, et un an après, en date du 23 mars 2022 si j'ai bonne mémoire, étant à mon domicile, j'ai été informée par des enfants du village de passage, m'annonçant que des gros-bras étaient en train d'abattre la cacaoyère que mon mari a hérité de son père, et qu'il a développé par la suite, y étant d'ailleurs né et grandi, et ne l' a jamais vendue à qui que soit ; cette cacaoyère qui a toujours fait l'objet de convoitise de la part de Madame le Chef de Bataillon NGONO Marie Marguerite épouse MBIDA ATANGANA ; prête à tout pour en arracher.

Arrivée sur les lieux en courant, ensemble de deux de mes fils qui vivent au village avec moi, j'ai trouvé Madame le Chef de Bataillon NGONO Marie Marguerite, accompagnée de sept (07) gros-bras, avec une bande travailleurs inconnus dans le village, et qui n'étaient même pas des gens du terroir, en train d'abattre toute la cacaoyère, et des dizaines d'arbres fruitiers qui y étaient depuis des décennies. Lorsque mon fils a voulu filmer, l'un des gros-bras a réussi à arracher le téléphone et en a écrasé. Voulant m'approcher de ce bourreau qui était en train de malmener mon enfant, le Chef de Bataillon a donné l'ordre au gros-bras, qui m'a attrapée

comme un oiseau, s'est mis à me déchirer tous les habits, et l'ordre de nous mettre mes enfants et moi-même au sol ; jusqu'à ce qu'ils ont fini d'abattre toute la cacaoyère sous mon regard impuissant ; une cacaoyère dont la superficie avoisinerait un hectare, et qu'elle est déjà plutôt en train de transformer en une bananeraie.

Par la même occasion, après nous avoir molestés copieusement, mes enfants et moi-même, j'ai été trainée dans tout le village en tenue d'Eve sur une distance de plus de 500 mètres, devant mes propres enfants et de nombreux témoins ; incroyable. Comme si cela ne suffisait pas, nous avons été transportés manu militari, pour être enfermés à la Brigade de Gendarmerie de Mfou, et c'est le lendemain qu'elle est venue déposée une plainte disant que mes deux enfants des petits garçons et moi-même, sommes allés nous trois, avec des gourdins et des machettes pour la tuer, que nous l'avons battue et lui avons cassé un bras. Elle a débouché plus tard avec un certificat médico-légal d'une incapacité de 53 jours ; disant même que c'est plutôt nous qui sommes allés détruire sa cacaoyère à elle ; brandissant partout un titre foncier par ailleurs douteux, mais qui déjà concerne la parcelle où elle a construit son immeuble étage, au lieu de la chapelle, et ne concernant en rien la cacaoyère.

Nul n'ayant le droit de se faire justice, j'ai introduit une citation directe pour des faits évidents et dont la première audience a eu lieu le 22 Juillet 2022. Mais Pour créer la zizanie, elle a aussi introduit bien longtemps après une citation directe contre ma petite personne et mes deux fils et selon laquelle, non seulement nous avons cassé son bras, et détruit sa prétendue cacaoyère, mais aussi nous avons détruit sa barrière en béton nouvellement construite, alors que sa barrière n'a jamais fait l'objet d'une violence ; elle est plutôt intacte en ce jour 15 septembre 2022 ; mais tout étant mis en œuvre juste pour me museler.

Le Jour où j'ai appris cette fausse vérité, j'ai fait faire des photos de ladite barrière et un constat d'huissier ; mais les magistrats en charge du dossier refusent de se rendre eux-mêmes ou d'envoyer une commission de vérification des faits sur les lieux. Même la Brigade de Gendarmerie de Mfou, particulièrement l'adjudant ESSOMBA, désigné enquêteur par Madame le Chef de Bataillon, lorsque je ne savais pas déjà qu'il était aux ordres de la haute gradée, croyant plutôt qu'il était neutre et professionnel, il a demandé FCFA 50 000 f (cinquante mille) pour les frais de transport des gendarmes afin de venir constater les faits selon lesquels personne n'a cassé de mur ; mais se rendant compte que l'histoire du mur cassé n'est pas réelle, et ne voulant pas que son Chef de Bataillon Madame NGONO Marie Marguerite sache que ses éléments sont venus découvrir la vérité, l'adjudant ESSOMBA et ses éléments ne sont plus jamais venus ; mais tout en gardant les frais de la descente.

Comment croire un tel mensonge selon lequel, nous sommes allés dans notre cacaoyère avec des gourdins et des machettes pour tuer un officier d'un tel rang ? C'est elle plutôt qui a les armes de guerre et les armes à feu de tous calibres ; elle est toujours armée quand elle vient au village. Qui peut s'en prendre à elle chez nous, ou même lui parler fort ? Le jour de cette destruction de ma cacaoyère, elle était gardée par 07 gros-bras et près d'une vingtaine de jeunes gens avec des machettes pour travailler ; C'est plutôt du pur terrorisme qu'elle fait.

Si véritablement la Chef de Bataillon Madame NGONO Marie Marguerite épouse MBIDA ATANGANA, possède un quelconque titre foncier sur la cacaoyère, qu'elle donne la superficie exacte de ce titre foncier. En matière de titre foncier on ne fait pas dans la supposition, elle dit

prétendument dans sa citation directe que sa cacaoyère que j'aurais détruire avec mes enfants serait de 7000 mètres carrés environ; ça veut dire qu'elle n'est sûre de rien ; un officier de ce rang ne se trompe pas et ne suppose pas des données exactes à la disposition ; mais les magistrats en charge de l'affaire font l'effort de ne pas vérifier, pour la manifestation de la vérité.

Je suis informée aujourd'hui que les autorités judiciaires en charge du dossier ont arrêté de me condamner à l'audience de 16 Septembre 2022, sans m'avoir jugée, sans débat contradictoire, sans confrontation à la barre, sans entendre mes témoins. L'affaire de ma citation directe est mise à l'éteignoir, parce que je ne suis pas libre pour me présenter aux audiences. Tout est fait pour permettre à Madame le Chef de Bataillon NGONO Marie Marguerite de rester faire tout le faux pour arracher mes terres tandis que moi et mes enfants sommes en prison.

Excellence Monsieur le Chef de l'Etat Président de la République Père de la Nation, dans l'espoir que la présente requête trouvera bienveillance devant vous, comptant sur votre sagesse, votre discernement, et objectivité habituelle aux fins de prompt intervention, et aux fins d'un procès juste et équitable, pour que je sois poursuivie étant libre, puisque ayant un domicile fixe, et pour donner lieu à la manifestation de la liberté, je vous prie de bien vouloir agréer, l'expression de ma très haute considération.
